



Association CSC Grand Nord
1 Place de Strasbourg
79000 Niort

Exercice clos le 31 Décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Association CSC Grand Nord

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l' association CSC Grand Nord,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' association CSC Grand Nord relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les règles et principes comptables concernant les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 27 Mars 2019.

Le commissaire aux comptes

ADY



Michel Apercé

Comptes Annuels

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	EXERCICE 2018 en Euros			EXERCICE 2017 en Euros	PASSIF	EXERCICE 2018 en Euros	EXERCICE 2017 en Euros
	BRUT	AMORTIS.	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations corporelles					Fonds social		
Logiciel			-	-	Subventions d'Investissement affectées à des biens renouvelables	16 900,00	16 900,00
Matériel d'activité	2 790,67	2 790,67	-	-	Subventions d'Investissement inscrites au compte de résultat	- 9 301,00	- 5 801,00
Aménagement bureaux	-	-	-	-	Autres réserves (résultats cumulés)	4 609,08	4 609,08
Matériel de transport	37 068,16	28 066,91	9 001,25	12 980,06	Report à nouveau	- 7 094,63	18 407,17
Matériel de bureau et informatique	7 124,57	6 959,97	164,60	683,91	Résultat de l'exercice	- 625,82	- 25 501,80
Mobilier	9 066,78	9 066,78	-	-	Dévolution d'apports	117 881,76	117 881,76
Autres immobilisations	-	-	-	-	TOTAL I	122 369,39	126 495,21
Apports immobilisés	-	-	-	-	PROVISIONS	34 655,15	32 190,65
Immobilisations financières					Provisions pour risques	2 900,00	3 000,00
Titres immobilisés			-	-	Provisions pour Indemnités Retraite	31 755,15	29 190,65
Dépôt et cautionnement versés			-	-	FONDS DEDIES		
					Sur subventions de fonctionnement	-	11 200,00
TOTAL I	56 050,18	46 884,33	9 165,85	13 663,97	TOTAL II	34 655,15	43 390,65
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Clients et comptes rattachés	879,02	377,38	501,64	726,74	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		10 723,28
Subventions à recevoir	43 073,95		43 073,95	33 822,56	Fournisseurs et comptes rattachés	19 147,24	21 054,34
Autres créances	8 259,56		8 259,56	1 416,77	Dettes fiscales et sociales	42 254,82	58 093,26
Sous total	52 212,53	377,38	51 835,15	35 966,07	Autres dettes	143,10	104,40
Solde Banque	84 007,40		84 007,40	-			
Solde Livret d'Epargne	76 573,40		76 573,40	167,09			
Solde Caisse	201,79		201,79	174,47			
Valeurs mobilières de placement			-	212 146,37			
Intérêts courus	248,79		248,79	417,39			
Sous total	161 031,38	-	161 031,38	212 905,32	TOTAL III	61 545,16	89 975,28
TOTAL II	213 243,91	377,38	212 866,53	248 871,39			
COMPTE de REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	1 069,32		1 069,32	1 601,27	Produits constatés d'avance	4 532,00	4 275,49
TOTAL III	1 069,32	-	1 069,32	1 601,27	TOTAL IV	4 532,00	4 275,49
TOTAL GENERAL I + II + III	270 363,41	47 261,71	223 101,70	264 136,63	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	223 101,70	264 136,63

Bilan 2018 arrêté par le Conseil d'Administration du 5 mars 2019

(1) Solde créditeur de banque

-

COMPTE DE RESULTAT

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD	EXERCICE N 31-12-2018	EXERCICE N-1 31-12-2017	VARIATION EN EUROS	Var. en %
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS DES ACTIVITES ET SERVICES	25 985,63	25 982,93	2,70	0,01
SUBVENTIONS VILLE DE NIORT	226 800,00	256 150,00	-29 350,00	-11,46
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	12 000,00	15 500,00	-3 500,00	-22,58
PS ET SUBVENTIONS CAF	117 298,26	120 173,10	-2 874,84	-2,39
CONSEIL GENERAL	6 128,00	6 500,00	-372,00	-5,72
AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 477,00	11 137,00	1 340,00	12,03
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 666,83	32 750,25	-23 083,42	-70,48
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	410 355,72	468 193,28	-57 837,56	-12,35
CHARGES D'EXPLOITATION				
CONSOMMATION TIERS	413 201,45	448 792,40	-35 590,95	-7,93
ACHATS	38 748,95	41 318,59	-2 569,64	-6,22
CHARGES EXTERNES	47 109,22	36 727,70	10 381,52	28,27
PERSONNEL EN INTERIM	9 425,89	19 007,47	-9 581,58	-50,41
PERSONNEL AFFECTE	2 684,00	82 360,67	-79 676,67	-96,74
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 237,97	42 673,70	-435,73	-1,02
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 955,29	5 230,25	725,04	13,86
SALAIRES ET CHARGES	267 040,13	221 474,02	45 566,11	20,57
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 845,73	19 400,88	-22 246,61	-114,67
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	10 340,00	37 848,62	-27 508,62	-72,68
AUTRES CHARGES	927,57	539,89	387,68	71,81
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	424 469,02	487 180,91	-62 711,89	-12,87
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 113,30	-18 987,63	4 874,33	-25,67
PRODUITS FINANCIERS	1 121,71	2 758,23	-1 636,52	-59,33
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	1 121,71	2 758,23	-1 636,52	-59,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-12 991,59	-16 229,40	3 237,81	-19,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 366,53	4 178,93	187,60	4,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 908,76	2 251,33	657,43	29,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 457,77	1 927,60	-469,83	-24,37
IMPOTS SUR LES SOCIETES	292,00		292,00	
RESSOURCES NON AFFECTEES / EX. ANTERIEURS	11 200,00		11 200,00	
ENGAGEMENTS A REALISER		11 200,00	-11 200,00	
TOTAL DES PRODUITS	427 043,96	475 130,44	-48 086,48	-10,12
TOTAL DES CHARGES	427 669,78	500 632,24	-72 962,46	-14,57
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-625,82	-25 501,80	24 875,98	97,55
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES SUPPLEMENTIVES	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation	%
Contributions bénévoles	20 753,00		20 753,00	
Valeur locative (Ville de NIORT)	63 727,91	70 576,50	-6 848,59	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	84 480,91	70 576,50	13 904,41	
TOTAL DE L'ACTIVITE	512 150,69	545 706,94	-33 556,25	-6,15

Compte de Résultat 2018 arrêté par le Conseil d'Administration du 5 mars 2019

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION, REGLES ET METHODES

Désignation de l'association

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 223 101,70 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un résultat négatif de 625,82 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Matériel et outillage industriels | 5 ans |
| • Installations générales - Mobilier | 4 - 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3- 5 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités retraite

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges de 31 755,15 € estimée

Les paramètres utilisés sont : Départ à l'initiative du salarié, indemnité conventionnelle (SNAECSSO), Age de départ : 62 ans, Taux de charge : 42,75% et Taux d'actualisation 1,5%.

Subventions Contrat Enfance Jeunesse

A défaut de mode de calcul connu à ce jour, la subvention 2018 relative au Contrat Enfance Jeunesse a été comptabilisée dans les comptes annuels 2018 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive, soit 12 000,00 €.

Lorsque le montant définitif de cette subvention 2018 sera connu, l'écart qui pourrait apparaître entre ce montant et le montant comptabilisé dans les comptes annuels 2017, occasionnerait une charge sur le ou les exercices postérieurs à 2018.

De même, la subvention 2017 relative au Contrat Enfance Jeunesse avait été comptabilisée dans les comptes annuels 2017 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive soit 15 500,00 €. Elle a été évaluée pour un montant de 13 922,00 €, générant ainsi une charge exceptionnelle de 1 578,00 € (15 500,00 € - 13 922,00 €) dans les comptes de l'exercice 2018.

Toutefois une provision pour risque de perception partielle de cette subvention Contrat Enfance Jeunesse a été dotée à hauteur de 1 900 € en retenant pour 2018 la proportion de la subvention 2017 encaissée par rapport au montant de la convention attributive.

Contributions Volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature figurant en pied de compte de résultat sont celles pour lesquelles un chiffrage a été produit par les contributeurs.

En l'occurrence, les contributeurs et contributions identifiés sont les suivants :

Contributeurs	Montant
VILLE DE NIORT - Mise à disposition de locaux	63 727,91 €

Le bénévolat réalisé pour l'Association Grand Nord a été quantifié uniquement pour les administrateurs de l'Association. Par conséquent les "contributions des bénévoles" ont été évaluées seulement pour les administrateurs, pour un montant de 20 753 € qui est présenté en pied de compte de résultat.

Ce montant a été déterminé en valorisant les temps passés par les administrateurs en fonction de la nature de l'activité bénévole, sur la base d'un taux horaire global (coût des charges sociales évaluées inclus) comme suit :

- gouvernance : 27€ par heure

- activités et logistique : 14 € par heure

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

ENGAGEMENTS

CRÉDIT BAIL

NATURE DU CRÉDIT-BAIL	Montant restant dû à la date du Bilan
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS	Montant
EFFETS ESCOMPTES NON ÉCHUS	Néant
AVALS ET CAUTIONS	
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :	
TOTAL (1)	
(1) dont concernant : <ul style="list-style-type: none">. les dirigeants. les filiales. les participations. autres entreprises liées	

DETTES GARANTIES PAR DES SURÉTÉS RÉELLES

DETTES GARANTIES / NATURE DES GARANTIES /BIENS DONNÉS EN GARANTIE	Montant
	Néant

Centre Socio-Culturel Grand Nord

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES en 2018

SUBVENTIONS	ACTIONS	DEBUT EXERCICE	DOTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
CAF	Projet social	11 200,00		11 200,00	-
					-
					-
TOTAL		11 200,00	-	11 200,00	-

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Adhérents et comptes rattachés	879,02	879,02	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	43 073,95	43 073,95	
. Débiteurs, créditeurs divers	8 259,56	8 259,56	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	1 069,32	1 069,32	
TOTAUX	53 281,85	53 281,85	

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 147,24	19 147,24	
Dettes fiscales et sociales	42 254,82	42 254,82	
Autres dettes :			
. Crédits divers	143,10	143,10	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	4 532,00	4 532,00	
TOTAUX	66 077,16	66 077,16	-

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	37 068,16			37 068,16
Matériel bureau & informat.	7 124,57			7 124,57
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	56 050,18	-	-	56 050,18

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	24 088,10	3 978,81		28 066,91
Matériel bureau & nformat.	6 440,66	519,31		6 959,97
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	42 386,21	4 498,12	-	46 884,33

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants	1 159,85	377,38	1 159,85	377,38
Pour risques et charges	3 000,00	2 900,00	3 000,00	2 900,00
Retraite	29 190,65	2 564,50		31 755,15
TOTAL GENERAL	33 350,50	5 841,88	4 159,85	35 032,53

TABLEAU des MOUVEMENTS des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	16 000,00			16 000,00
CAF 2016 - Matériel informatique	900,00			900,00
TOTAL GENERAL	16 900,00	-	-	16 900,00

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	5 304,00	3 200,00		8 504,00
CAF 2016 - Matériel informatique	497,00	300,00		797,00
TOTAL GENERAL	5 801,00	3 500,00	-	9 301,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Collectifs	5 768,07
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 379,17
- Charges locatives salle mosaïque	438,96
- France Menuisiers	1 250,00
- Frais ANCV	2,00
- Maison de l'Europe - SVE	1 120,00
- Eau	690,00
- Gaz	810,11
- EDF/SEOLIS	270,00
- IPCO Foulées Cholette	405,00
- SACEM/SACD	250,00
- CHAUVIN Traiteur	727,10
- SPRING Foulées	84,00
- Association Hors hamps	500,00
- ESN Conventio Assistance	440,00
- SPRING Foulées Cholette	1 392,00
- ADY Mr APERCE	5 000,00
TOTAL	19 147,24

Autres dettes	
Clients - Avances et acomptes	143,10
TOTAL	143,10

Dettes fiscales et sociales	
Personnel - charges à payer	37 032,82
Personnel à payer	1 241,67
URSSAF	7 097,00
SNM Prévoyance	223,98
MEDERIC Retraite	4 644,83
Congés payés et précarité	23 825,34
Etat - Charges à payer	5 222,00
Régie des déchets	1 030,00
UNIFORMATION	3 486,00
Impôts Opti Trésor	292,00
Redevance Télévisuelle	414,00
TOTAL	42 254,82

Produits constatés d'avance	
Locations salles	1 260,00
ACSE CLAS Collège	1 500,00
Erreur banque	165,00
Cartes adhésion	1 607,00
TOTAL	4 532,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord**PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)****ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION**

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectifs NOE	461,28
Clients à recevoir	417,74
- Association Partage	208,80
- CSC Les Chemins Bancs	208,94
TOTAL	879,02

Autres créances	
Fournisseurs - Avoirs non-reçus	1 406,94
- Rapid Flyer	80,40
- Loisirs et partage	336,16
- CSC Les Chemins Blancs	208,94
- ESN - Stimutec	781,44
Fournisseurs - Avances et acomptes	6 680,90
- MAIF 2019	6 579,65
- RUN Heures	101,25
TOTAL	8 087,84

Subventions à recevoir	
Contrat Enfance Jeunesse	12 000,00
Prestation CAF PS Globale	20 007,90
Prestation CAF PS Animation Famille	6 693,90
Prestation CAF Centre de Loisirs	1 737,55
CAF	600,00
CAF Aides aux loisirs	2 034,60
TOTAL	43 073,95

Produits divers à recevoir	
Intérêts placement Crédit Mutuel	171,72
TOTAL	171,72

Charges constatées d'avance	
Abonnement NR/CO	124,00
SECURITAS	272,64
ENGIE	672,68
TOTAL	1 069,32

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

Transferts de charges	
Remboursement de frais URECISO	142,51
Remboursement frais divers	34,00
TOTAL	176,51

Charges exceptionnelles	
Contrat Enfance Jeunesse	1 578,00
Ecart dépôts de chèques banque et loisirs	2,10
Charges sociales centimes	1,10
STIMUTEC	100,00
Impôt	833,00
SOLIMUT Départ Salarié	48,64
INTERMARCHE facture de 2017	86,90
SACEM	102,42
ADY sous-estimé	156,60
TOTAL	2 908,76

Produits exceptionnels	
Dons	40,00
Redevance TV 2015 non reçue	136,00
VDN charges locatives 2017 sur-estimé	73,16
Ecart de caisse	19,03
Clients NOE	56,24
SECURITAS	59,11
Déchets sur-estimés	32,50
SOLIMUT	21,55
CSC Les Chemins Blancs Maintenance informatique	419,04
PS CAF CLSH	8,40
Divers	0,50
TOTAL	865,53

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	
Subvention CAF/ équipement véhicule	3 200,00
Subvention CAF/ équipement achat matériel informatique	300,00
TOTAL	3 500,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 (12 mois)

Subvention Ville de Niort	226 800,00
- Fonctionnement global	223 000,00
- Projets	3 800,00
Subvention CAF	117 298,26
- P.S. CAF Animation globale	66 693,00
- P.S. CAF Famille	22 313,00
- P.S. CAF C.S.L.H.	5 639,76
- Aide aux Loisirs	3 352,50
- P.S. CAF CLAS	6 000,00
- autres concours CAF	13 300,00
Subventions Enfance jeunesse	12 000,00
- Contrat Enfance Jeunesse	12 000,00
Subvention autres	18 605,00
DDCSPP	3 000,00
CONSEIL GENERAL	6 128,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	4 000,00
Hbitat Sud Deux-Sèvres	1 337,00
Vacances ouvertes	4 140,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	374 703,26